

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 4 du 20 septembre 2016



A retenir cette semaine :

- Les colzas les plus en avance atteignent les stades 8 feuilles. Des élongations sont possibles dans certaines conditions. Les plus en retard sont en cours de levée
- Captures d'insectes signalés en pièges : petites et grosses altises, tenthrède de la rave, 1^{er} charançon du bourgeon terminal. Pucerons présents sur feuilles.
- Dégâts de limaces, de tenthrèdes, de teignes et d'altises constatés sur les parcelles du réseau.

Réseau 2016-2017

Le réseau BSV Bourgogne est constitué de 48 parcelles. Il est rédigé aujourd'hui à partir de 40 parcelles.

Stades des colzas

Sur les 35 parcelles référencées, toutes sont levées. La majorité des parcelles sont au stade B4-B5 (43%) mais l'écart entre les plus en avance qui sont extrêmement dynamiques (B8) et les plus en retard (levée) se creuse.



Forte hétérogénéité de stades dans les parcelles de colza.
(E. Riberolles, CA89)



Colza bien développé. Semis du 17 aout.
(H. Martin, SeineYonne Service Agro)



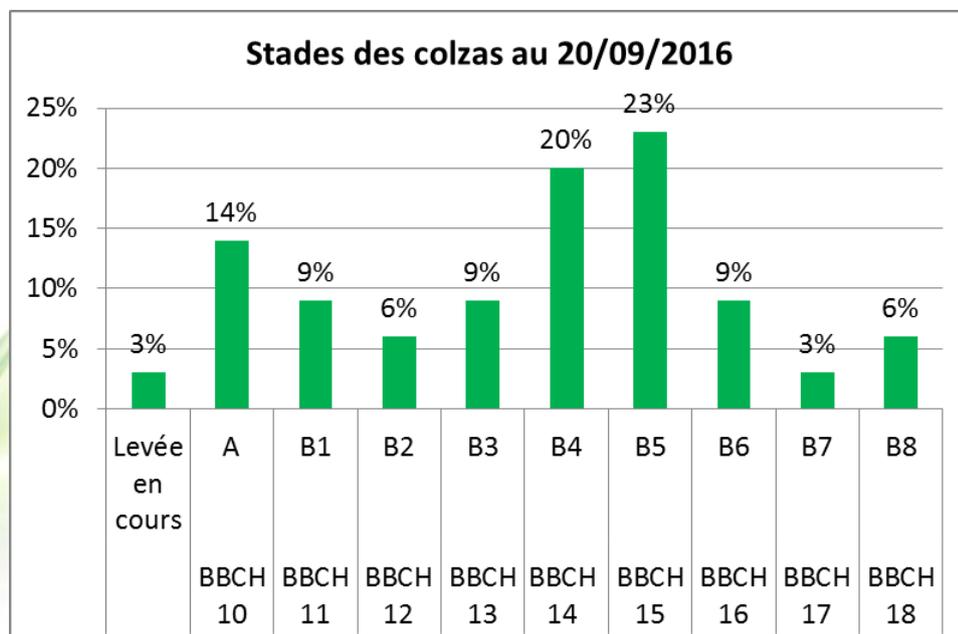


Beaux pivots sur colza au stade B4.
Belle implantation. D. de Fornel

En cas de forte densité de colza /m² et de colza très poussant et développés, le risque élongation existe. Le régulateur à l'automne permet de limiter les risques d'élongation et se raisonne lorsque le colza atteint le stade B6. Les premiers semis de la mi-août ont atteint ce stade.

Pour estimer ce risque, il existe un outil développé par Terres Inovia et disponible sur le site internet de l'Institut : <http://www.terresinovia.fr/regulateur/automne/>.

Il estime le risque d'élongation et vous indique l'intérêt ou non d'appliquer un régulateur, en fonction de la précocité du stade six feuilles, de la sensibilité de la variété à l'élongation, de la densité, de l'azote disponible et de la taille du colza.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 4 du 20 septembre 2016

Altises

- Observations morsures d'altises (petites et grosses) :

- Fréquence des morsures d'altises : 75% des parcelles observées ont des morsures d'altises en bordure. 13 parcelles sur 24 observées, soit 54%, signalent des morsures d'altises dans la parcelle.
- Intensité des dégâts d'altises sur colza : les morsures concernent de 5 à 60% des plantes en parcelle et de 5 à 100% des plantes en bordure.

- Analyse du risque : Les colzas qui n'ont pas dépassé le stade B3 et qui ont des morsures sur au moins 80% des pieds présentent un risque important. Ce risque est d'autant plus élevé quand les colzas ne sont pas poussants.

Tableau des dates de semis/stade des colzas et des captures et dégâts de petites et grosses altises

Localisation de la parcelle		Date de semis	Nbre petite altise capturée	Nbre de grosse altise capturée	% morsures d'altise en parcelle	% morsures d'altise en bordure	Stade de la parcelle
IRANCY	89202	NR	NR	0	NR	NR	Semis / 100%
SURGY	58282	12/08/2016	NR	0	NR	NR	A / 10%
VIGNOLES	21684	25/08/2016	0	0	0	0	A / 75%
GUERCHY	89196	NR	NR	0	NR	NR	A / 80%
SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE	89358	08/09/2016	0	12	20	20	A / 90%
CHAMPLOST	89076	26/08/2016	NR	NR	25	NR	B1 / 15%
CHARBUY	89083	NR	0	NR	0	30	B1 / 40%
CHARMOY	89085	NR	NR	0	NR	NR	B1 / 60%
VENOY	89438	NR	0	NR	0	NR	B1 / 60%
MONTPONT-EN-BRESSE	71318	02/09/2016	0	NR	0	NR	B2 / 50%
ISLAND	89203	NR	0	0	30	NR	B3 / 40%
SERGINES	89391	23/08/2016	2	1	5	NR	B3 / 5%
PIERRE-DE-BRESSE	71351	26/08/2016	0	NR	0	NR	B3 / 50%
MENESBLE	21402	23/08/2016	0	NR	NR	NR	B3 / 80%
MOULINS-EN-TONNERROIS	89271	NR	0	1	0	NR	B4 / 30%
BLANZY	71040	NR	0	0	5	NR	B4 / 40%
LAIGNES	21336	02/09/2016	0	NR	5	5	B4 / 50%
MARMEAUX	89244	02/09/2016	2	3	40	40	B4 / 50%
POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE	21490	23/08/2016	0	NR	0	NR	B4 / 50%
SAINT-LOUP-DE-VARENNES	71444	31/08/2016	0	NR	60	NR	B4 / 50%
CURTIL-SAINT-SEINE	21218	NR	0	NR	20	30	B4 / 75%
MONTACHER-VILLEGARDIN	89264	24/08/2016	2	NR	0	100	B4 / 80%
PERRIGNY-SUR-ARMANCON	89296	22/08/2016	0	NR	NR	NR	B4 / 80%
SALIGNY	89373	22/08/2016	NR	NR	10	NR	B5 / 27%
COULMIER-LE-SEC	21201	17/08/2016	NR	2	5	NR	B5 / 50%
COURBAN	21202	17/08/2016	NR	NR	20	NR	B5 / 60%
BRETIGNY	21107	24/08/2016	NR	NR	0	NR	B5 / 70%
MONT-SAINT-JEAN	21441	NR	NR	NR	0	0	B5 / 80%
SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	89359	22/08/2016	NR	NR	36	NR	B5 / 80%
NUITS	89280	16/08/2016	NR	1	NR	NR	B5 / 90%
NOYERS	89279	NR	NR	9	NR	NR	B6 / 100%
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	89337		NR	0	NR	NR	B6 / 100%
GY-L'EVEQUE	89199	20/08/2016	NR	0	NR	NR	B6 / 20%
SANCE	71497	23/08/2016	NR	0	NR	NR	B6 / 70%
PRUSLY-SUR-OURCE	21510	20/09/2016	NR	0	NR	NR	B8 / 100%
PONCEY-LES-ATHEE	21493	25/08/2016	NR	0	NR	NR	B8 / 30%
IS-SUR-TILLE	21317	03/08/2016	NR	4	NR	NR	B9 / 10%

NR : non renseigné

parcelle à surveiller

Sortie du risque adulte d'altise

aucune parcelle ne dépasse les seuils indicatifs de risque

Altises des crucifères ou petites altises



Petites altises noire et morsures d'altises au stade 2 feuilles du colza.
(JN Herrgott, Cérépy)



Petite altise bicolore sur 1eres feuilles émergentes de colza.
(H. Martin, SeineYonne Service Agro)

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

-Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 portants des morsures, sans dépasser le quart de la surface végétative détruite.

- Observations : sur 19 parcelles renseignées, 3 capturent chacune 2 petites altises dans les pièges sur la végétation.

- Analyse du risque : le risque petite altise se refléchit à la parcelle. **La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle. Dans les zones ou des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population.**

Surveillez les bordures de parcelles contigües à d'anciens colzas (d'autant plus que beaucoup de parcelles sont à des stades encore vulnérables (levée, cotylédons).

Si la pression petite altise est très importante et met en danger le peuplement, n'intervenir que sur la bordure où les petites altises se nourrissent majoritairement.

Altises d'hiver ou grosses altises - ADULTES

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

- Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 portants des morsures. En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

- Observations : sur 34 parcelles renseignées, 8 ont piégé des grosses altises dans la cuvette jaune enterrée, à hauteur de 1 à 12 individus.



Grosse altise adulte (L. Jung, Terres Inovia)

Limaces



Limace grise sur feuille de colza.
(JN Herrgott, Cérépy)



Limace noire au sol. (JN Herrgott, Cérépy)

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

- Seuil indicatif de risque : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.

- Observations :

11 parcelles sur 26 observées (42%) signalent des dégâts de limaces sur feuille avec de 2 à 50% de surface foliaire détruite. La présence de limace ainsi que les dégâts occasionnés sont en progression par rapport à la semaine dernière.

En bordure de parcelle, des dégâts de limaces sont observés sur 63% des parcelles.

- Analyse du risque : les limaces sont actives en faveur des sols motteux, des résidus pailleux et des dernières pluies qui leur ont permis de remonter. Les colzas sont d'autant plus sensibles qu'ils sont en train de lever. Des sections de l'hypocotyle des plantules sont fréquemment observées avec des pieds qui dessèchent.

Le risque est à gérer au cas par cas mais il peut être important dans certaines parcelles.

Le risque est moyen à fort.

Charançon du bourgeon terminal



Charançon du bourgeon terminal.
(Terres Inovia)



Piqûre de ponte de CBT avec présence d'œufs.
(D. Brauge, FREDON, 2015)

- **Période de risque** : du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.

- **Observation** : 1 parcelle du réseau sur 30 observées signale la présence en cuvette jaune de CBT : 1 individu à été piégé. (Mont-Saint-Jean dans le 21, colza au stade B5)

- il est trop tot pour prendre en considération ce piégeage comme déclencheur du vol. Néanmoins, quelques individus sont ponctuellement présents (depuis 10 jours hors réseau BSV)

Reconnaissance de larves et chenilles défoliatrices

Tenthrede de la rave



Tenthrede de la rave adulte
(L. Jung, Terres Inovia).



Larves de tenthrede. Saint Bris (89)
(E. Bonnin, Groupe Soufflet)



Jeune larve noirâtre de tenthrede de la
rave.
(E. Riberolles, CA89)



Larve âgée de tenthrede.
(H. Martin, SeineYonne Service Agro)



Larve âgée de ténthède. (JN Hergott, Cérépy)

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 6 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

- Seuil indicatif de risque : dégâts supérieurs au quart de la surface foliaire

- Observations : Sur 19 parcelles référencées cette semaine, 10 ont piégé des adultes en cuvette mais en faible nombre (1 à 4 insectes par cuvette). Il y a moins d'adultes que les semaines passées.

En végétation, sur 23 parcelles observées, 7 signalent des dégâts sur feuilles à hauteur de 1 à 10% de surface foliaire détruite.

2 parcelles sur 3 observées signalent la présence de larves de ténthède avec de 1 à 2% des plantes avec présence.

- Analyse du risque : le risque ténthède est faible pour le moment. Néanmoins, les adultes sont toujours piégés et des larves sont observées en parcelle même si les dégâts ne dépassent le seuil indicatif de risque : surveillez les parcelles.



Teigne des crucifères



2 stades de larves de teigne des crucifères sur feuille de colza + 2 thrips+ 1 puceron vert.
(JN Herrgott, Cérépy)



Teigne en train de muer dans son cocon.
D. de Fornel



- **Observations** : les larves de teigne sont très fréquentes sur le réseau. Elles consomment des tissus verts et peuvent pénaliser les petits colzas. Elles sont sur le dessous des feuilles.
Sur certaines parcelles du BSV, elles sont présentes sur 72% des pieds et à hauteur de 1 à 4 larves par plante.

Noctuelles

Cf BSV précédent pour description détaillée.

- **Observations** : des attaques de noctuelles sont signalées sur 2 parcelles du réseau (dans l'Yonne). Elles mangent le limbe des jeunes feuilles et rongent le collet de jeunes plantules de colza. Afin de ne pas confondre ces attaques avec celles des limaces ou des taupins, rechercher les larves dans les premiers centimètres du sol ou au dos des feuilles. Ce ravageur secondaire sur colza peut entraîner de sérieux dégâts localement.

Pucerons verts du pêcher (*Myzus persicae*) et du navet



Pucerons verts du pêcher (et teigne des crucifères) sur
feuille de colza.
(E Rosselle, 110 Bourgogne)

- **Période de risque** : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation). Observez méticuleusement l'intérieur des feuilles.

- **Seuil de nuisibilité** : présence de pucerons sur 2 pieds sur 10

- **Observations** : sur 28 parcelles observées, 3 ont relevé la présence de pucerons verts du pêcher sur les feuilles à hauteur de 1 à 10% de plantes de colzas porteuses et une parcelle signale la présence de pucerons du navet (5% des plantes porteuses)

- **Analyse du risque** : Le risque est actuellement faible. Surveillez le dessous des feuilles méticuleusement



Phoma

- **Observations** : sur 23 parcelles observées, 1 signale toujours des macules de phoma sur plantes, avec 1% de plantes avec macules à Is Sur Tille (21) sur un colza très développé. Il n'y a pas de nouvelles parcelles avec phoma de déclaré cette semaine

Le seul levier contre le phoma est le choix génétique : pour rappel, privilégier les variétés TPS de groupe I dans les zones à risque.

Cette campagne, la présence de résidus pailleux peut être un facteur favorisant l'apparition de phoma sur les colzas.

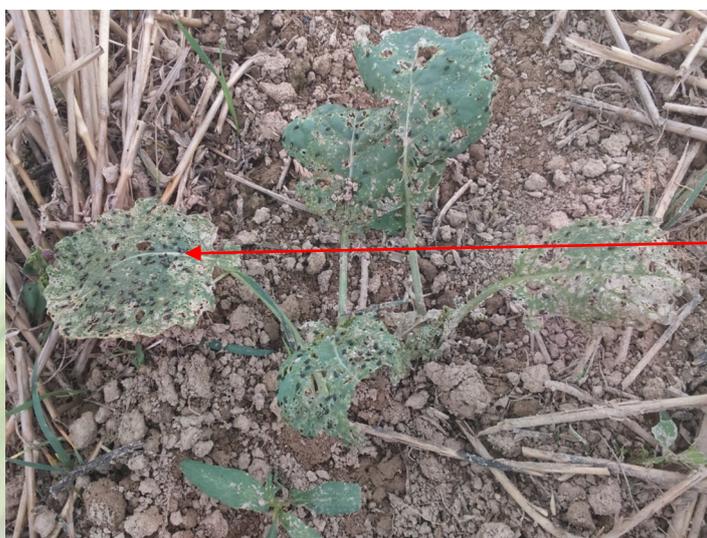
Divers et exceptionnel



Colza au stade B5 envahi par des limaces grises. Cas EXTREME et RARE
(F. Hazaert Agriculteur 89 et piégeur pour la société DE SANGOSSE)



Carabe granivore qui occasionne des dégâts sur quelques parcelles en Côte-d'Or et dans l'Yonne.
Ici, pris en flagrant délit de grignotage. (JN Herrgott, Cérépy)



Pression très importante en petites
altises sur colza au stade B3-B4.
Secteur de Saint Jean de Losne.
D. de Fornel



Les abeilles butinent, protégeons les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.



Recommandations sur les périodes de traitements à privilégier*

- Dans les 3 heures après l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride, ou ;
- Dans les 3 heures précédant l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride si la température est inférieure à 12°C

Dans tous les cas, observez vos cultures avant de traiter !

[*] : Il est interdit de traiter en présence d'abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et Terres Inovia (Institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de chanvre et de leurs filières), avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »